

La Rochelle, le 19 février 2020

Appel à projets 2020 de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Le nouveau plan de mobilisation contre les addictions couvrant la période 2018-2022 a été adopté par le gouvernement en décembre 2018 et la feuille de route régionale en mars 2019.

Les actions 2020 conduites dans le cadre de la MILDECA se déclineront autour de quatre axes :

- Prévenir et réduire les addictions chez les jeunes ;
- Réduire l'alcoolisation, qu'elle soit festive ou quotidienne ;
- Protéger les publics vulnérables ;
- Structurer la lutte contre les addictions sans produits (aux écrans notamment).

Dans une optique de simplification des démarches administratives, **une procédure dématérialisée est désormais mise en place pour les demandes de subvention au titre de la MILDECA, via le lien suivant :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-2020>

Pour les dossiers départementaux, les demandes de subvention doivent être datés, signés et déposés **sur le site www.demarches-simplifiees.fr avant le 16 mars 2020**.

Pour les dossiers régionaux, l'envoi des demandes de subvention (Cerfa n°12156*05) **doit se faire directement par voie postale, avant le 25 mars 2020**, auprès du :

*Cabinet du Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la Nouvelle-Aquitaine,
2, esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX*

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet des services de l'État
<http://www.charente-maritime.gouv.fr/>
rubrique « sécurité » / « sécurité publique »
Pour toutes questions : pref-mildeca@charente-maritime.gouv.fr